

Besançon, le 11 septembre 2018

Mesdames, Messieurs

académie
Besançon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Doubs

éducation
nationale

Service Santé Scolaire

Référence : IRF/CBV/CD

Dossier suivi par :
Isabelle RISOLD-FAIVRE
médecin responsable
départemental
conseillère technique

Dossier suivi par :
Catherine BALANDIER-
VALANCE
Assistante sociale
responsable
départementale
conseillère technique

Téléphone secrétariat
03 81 65 48 98

Mél.
ce.sante.dsden25@ac-besancon.fr

26 avenue de
l'Observatoire
25030 Besançon
cedex

Objet : Mineur en danger ou en risque de l'être.

Nous vous prions de trouver ci-joint les documents nécessaires à la rédaction d'une Information Préoccupante (IP). Merci de détruire ceux que vous possédez pour n'utiliser que les nouveaux.

L'école joue un rôle de détection important en matière de protection de l'enfance (19% des IP adressées au Conseil Départemental émanent de l'Education Nationale) pour le Doubs.
Toute suspicion de danger pour un élève doit faire l'objet d'une IP.

A l'Education Nationale, un dispositif a été mis en place : **les IP doivent être adressées à la DSDEN du Doubs**, aux conseillères techniques, médecin (pour le 1^{er} degré) ou assistante sociale (pour le second degré).

Le Conseil Départemental étant le chef de file de la protection de l'enfance, les IP sont transmises au SDRIP (Service Départemental de Recueil des Informations Préoccupantes).

Face à ces situations, les enseignants peuvent se sentir démunis, affectés par les révélations de leurs élèves, ou même craindre la réaction des parents.

Nous vous rappelons que les conseillères techniques, médecin, Madame RISOLD-FAIVRE, et assistante sociale, Madame BALANDIER-VALANCE sont à votre disposition pour toute difficulté dans le traitement de ces situations.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le médecin conseiller technique



Isabelle RISOLD-FAIVRE

L'assistante sociale conseillère technique
départementale



Catherine BALANDIER-VALANCE

PJ :

- Fiche d'information préoccupante ou de signalement d'enfant en danger (document 1)
- Plan pour rédiger une information préoccupante ou un signalement d'enfant en danger (document 2)
- Guide à l'usage des professionnels